

Informations de base	
2004/2170(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les relations entre l'Union européenne et la Russie Subject 6 Relations extérieures de l'Union 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	MALMSTRÖM Cecilia (ALDE)	13/09/2004
	Commission pour avis		Date de nomination
	INTA Commerce international	GAWRONSKI Jas (PPE-DE)	30/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2656	2005-04-25

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/2005	Débat au Conseil		
26/04/2005	Vote en commission		Résumé
03/05/2005	Dépôt du rapport de la commission		
04/05/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0135/2005	
25/05/2005	Débat en plénière		
26/05/2005	Décision du Parlement	T6-0207/2005	Résumé

26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
26/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2170(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/23671

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	INTA	PE350.222	16/03/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0135/2005	04/05/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0207/2005 JO C 117 18.05.2006, p. 0025-0235 E	26/05/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)2482		16/06/2005	

Les relations entre l'Union européenne et la Russie

2004/2170(INI) - 26/05/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 488 voix pour, 20 contre et 63 abstentions, le rapport d'initiative de Mme Cecilia **MALMSTRÖM** (ALDE, SE), le Parlement européen estime que la Russie et l'Union doivent se mettre d'accord sur un partenariat pragmatique dans le cadre d'une politique commune de voisinage. Il demande au Conseil de redoubler d'efforts pour élaborer une stratégie véritablement commune entre ces deux partenaires afin de renforcer les relations avec la Russie dans les quatre domaines de rapprochement actuels ainsi qu'en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme

Il reconnaît que la Russie constitue un partenaire stratégique au fort potentiel, non seulement dans les domaines économique et commercial, mais également dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains ainsi que dans le domaine de la gestion des risques environnementaux et nucléaires. Dans un amendement oral approuvé en Plénière, le Parlement invite notamment la Commission et le Conseil à montrer que les États membres anciens et nouveaux sont solidaires au sein de l'Union et que donc, la Russie n'a pas à avoir une approche différenciée envers l'un ou l'autre pays. Côté communautaire, le Parlement demande également que des positions communes soient définies parallèlement aux relations bilatérales que les États membres entretiennent avec la Russie.

Sur la question des 4 espaces communs conclus avec ce grand pays, le Parlement estime qu'ils constituent un ensemble cohérent qu'il faut mettre en place en favorisant plus la qualité que la rapidité. Dans cet ordre d'idée, le Parlement attend l'adoption prochaine d'un accord de réadmission avec la Russie, comme complément d'un accord sur les visas.

Le Parlement plaide pour la poursuite de l'intégration de la Russie dans l'économie mondiale (notamment, par son adhésion à l'OMC) et pour un rapprochement accru de ce pays aux mesures d'harmonisation technique applicables dans l'Union. Le Parlement se prononce également pour la mise en place d'une zone de libre-échange avec ce pays dès que le pays aura rejoint l'OMC et pour une collaboration ciblée à Galileo.

Sur l'épineuse question des droits de l'homme, le Parlement lance un cri d'alarme devant l'apparent fléchissement de l'engagement de la Russie en faveur de la démocratie, de l'économie de marché et de la protection des droits de l'homme. Plus particulièrement, le Parlement s'inquiète d'actes de discrimination et d'antisémitisme, de restrictions frappant les médias et de l'utilisation du système judiciaire à des fins politiques. Sur ce point, il estime que l'affaire Youkos constitue un test fondamental pour évaluer la capacité de la Russie à respecter l'État de droit, les droits de propriété, la transparence ainsi qu'un marché équitable et ouvert pour les investisseurs.

Faisant allusion à la politique de voisinage, le Parlement rejette toute politique étrangère de la Russie visant à créer des sphères d'influence. Il invite dès lors la Russie à considérer l'extension de la démocratie dans les pays voisins et le développement de liens étroits entre ces pays et l'UE, non comme une menace, mais comme une occasion de relancer la coopération politique et économique avec ces pays. Pour rassurer ce partenaire, le Parlement suggère la mise en place d'un espace commun de sécurité extérieure au sein duquel le dialogue UE-Russie serait renforcé sur des matières telles que la sécurité, la prévention des conflits, la non-prolifération et le désarmement. Il se dit notamment favorable à l'association de la Russie à un mécanisme de gestion des crises sous la houlette de l'Union.

En ce qui concerne la résolution de certains conflits locaux, le Parlement appelle la Russie à respecter l'intégrité territoriale de la Moldavie et de la Géorgie, à respecter la nouvelle démocratie ukrainienne et à favoriser l'essor démocratique de la Biélorussie. Dans ce contexte, il se félicite de l'intention de l'Union et de la Russie de coopérer pour la résolution des conflits régionaux tels que ceux de la Transnistrie, l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et du Nagorno-Karabakh. Il demande également à la Russie de mettre à profit l'aide de l'Union pour sortir de l'ornière tchétchène tout en restant préoccupé par la situation dans cette région (notamment, des échecs répétés pour mettre fin à ce conflit). Il demande au Conseil d'œuvrer en faveur d'un dialogue pour la paix tout en condamnant fermement toute action politique passant par le terrorisme tchétchène. Si la Russie montre des signes de bonne volonté sur cette question, il se dit prêt à favoriser le déblocage de fonds, en tant que branche de l'autorité budgétaire, pour pacifier et reconstruire cette région. Mais il faut d'abord que les conditions soient réunies pour améliorer la situation, y compris sur le plan de la défense des droits de l'homme et de la liberté individuelle.

Sur un autre plan, le Parlement se félicite du soutien apporté par la Russie pour la mise en place de la Cour pénale internationale (CPI) et la ratification du protocole de Kyoto. Il plaide également pour une poursuite de la coopération dans le domaine de la sécurité maritime et plus particulièrement à propos du dossier de l'interdiction des pétroliers à simple coque dans la mer Baltique et la mer Noire. Le Parlement demande à la Russie de mettre fin aux tarifs favorisant les ports russes de la Baltique et exhorte l'Union à proposer son aide à la Russie pour démanteler son arsenal nucléaire.

Sur la question balte, le Parlement demande, dans un amendement oral proposé par le rapporteur en Plénière, que la Russie ratifie l'accord sur la frontière avec l'Estonie et la Lettonie. Il suggère en outre que ce pays supprime de sa législation certains termes visant à permettre le déploiement de forces russes dans ces régions.

Enfin, le Parlement se prononce pour un renforcement de la coopération sur les sujets de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité nucléaire.